

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

CHANGEMENT DE CLUB DES U16F ET U17F

Article - 98 Restrictions applicables aux changements de club des jeunes

[...]

3. Tout changement de club est interdit pour les joueuses licenciées U16 F ou U17 F, sauf :
- pour un club appartenant à la Ligue dont dépend le domicile de leurs parents ou représentant légal,

- ou pour un club dont le siège se situe à moins de 100 km du domicile de leurs parents ou représentant légal,

~~- ou pour un club disposant d'une structure de formation féminine en conformité avec le cahier des charges des pôles espoirs féminins et après décision de la Commission Fédérale de Formation du Joueur d'Elite (dans la limite de 3 joueuses par club et par saison).~~

- ou pour une joueuse signant une convention de formation dans un club disposant d'un centre de formation agréé de football féminin et après décision de la Commission Fédérale de Formation du Joueur d'Elite (dans la limite de 6 joueuses par club et par saison).

[...]

Date d'effet : saison 2023 / 2024